



Comment révoquer une promesse d'achat?

Par **Venus19**, le **07/03/2022** à **06:11**

Bonjour,

J'ai signé une promesse d'achat pour un terrain. La construction de la maison devant être financée avec des fonds propres. Tout a été calculé en fonction des devis du constructeur et du terrassier.

Un mois après la signature, mon terrassier me dit qu'il s'est trompé dans l'implantation de la maison et il m'envoie un devis avec un budget bien plus supérieur que le premier. Je n'ai clairement plus les moyens de faire construire la maison.

Quelles sont mes issues de sorties ? Le montant de l'emprunt est déjà mentionné dans la promesse d'achat. Comment puis-je sortir de cette vente à moindre frais ? Je suis seule à emprunter et support de famille, je ne peux pas me permettre de perdre cet argent.

Merci.

Par **youris**, le **07/03/2022** à **10:29**

bonjour,

le terrassier qui s'est trompé dans l'implantation doit prendre à sa charge le surcoût causé par son erreur.

comme je pense que, ce qui vous arrive, n'est pas mentionné comme condition suspensive ou résolutoire dans votre compromis de vente, il ne vous reste que la négociation avec votre vendeur, sauf si bien sur le terrassier prend les frais supplémentaires à sa charge.

salutations

Par **Marck.ESP**, le **07/03/2022** à **13:27**

Bonjour

Tout à fait youris,

Venus19, que prévoit la promesse d'achat en terme d'indemnité ?